
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1894.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1894 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. RICHALD.

L'article 15 du Budget du Ministère des Finances est augmenté de 50,000 francs et l'article 17 de 200,000 francs.

Ces augmentations seront affectées à l'amélioration de la position des agents dont le traitement est inférieur à 2,500 francs.

LOUIS RICHALD,
MAURICE LEMONNIER,
PROSPER HANREZ,
DUFRANE-FRIART,
PAUL JANSON,
ÉMILE FERON.

(1) Budget, n° 117, XI (session de 1892-1895)
Budget amendé, n° 6. XI.
Rapport, n° 152